

Projet d'augmentation de la puissance de la centrale au biogaz de Lachute par Lidya Énergie S.E.C.

Dossier : 6211-03-047

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 18 mars au 2 mai 2014

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'augmentation de la puissance de la centrale au biogaz de Lachute* par Lidya Énergie S.E.C., a pris fin le 2 mai 2014. Conformément au mandat qui lui a été confié le 6 mars 2014 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 18 mars au 2 mai 2014, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

La société en commandite Lidya Énergie voudrait augmenter la puissance de sa centrale de valorisation de biogaz située sur les terrains du lieu d'enfouissement technique (LET) de Lachute par l'ajout d'un huitième groupe électrogène d'une capacité de 1,6 MW de façon à porter la puissance totale de la centrale de 11,2 MW à 12,8 MW. Deux autres groupes électrogènes pourraient s'ajouter d'ici 2025 en fonction de l'augmentation du biogaz produit par le LET de Lachute et porter la puissance totale de la centrale à 16 MW. Lidya Énergie S.E.C. vend l'électricité produite à Hydro-Québec depuis 2007 selon un contrat de 25 ans s'échelonnant jusqu'en 2032.

Lidya Énergie S.E.C. devrait procéder à l'agrandissement du bâtiment actuel du côté sud-est pour installer le huitième groupe électrogène et aménager un atelier. L'agrandissement nécessiterait des travaux d'excavation et de bétonnage, l'ajout d'équipements connexes tels qu'une unité de refroidissement du biogaz, une unité de climatisation supplémentaire et une armoire de synchronisation à l'intérieur ainsi qu'un radiateur et un silencieux à l'extérieur du bâtiment.

(Extrait du communiqué émis le 18 mars 2014)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation. Ces préoccupations sont les suivantes :

le projet

- l'autorité responsable des conduites de gaz en cas de bris ;
- l'augmentation attendue de la quantité de biogaz produit par le lieu d'enfouissement ;
- le mode de fonctionnement de la torchère ;
- la qualité des groupes électrogènes ;
- la fréquence de réparation des groupes électrogènes ;
- l'importance de traiter tous les biogaz qui émanent du lieu d'enfouissement ;
- la possibilité de déterminer la quantité totale de biogaz qui s'échappe du lieu d'enfouissement ;
- la possibilité de rapprocher les collecteurs verticaux les uns des autres pour améliorer la capacité de captage de biogaz produit par le lieu d'enfouissement ;
- le partage des responsabilités entre la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes, GENS et Lidya Énergie S.E.C. ;
- la possibilité que la torchère puisse faire partie du schéma de la chaîne opérationnelle de l'usine pour le traitement du biogaz ;

- l'autorité responsable de la nouvelle torchère qui sera éventuellement installée ;
- le circuit du biogaz depuis sa captation dans le lieu d'enfouissement jusqu'aux groupes électrogènes ;
- le mode de fonctionnement des équipements disposés sur ce circuit ;

les nuisances et les risques liés à la santé

- le problème persistant des odeurs ;
- les garanties que le promoteur devrait offrir pour régler définitivement le problème d'épisodes d'odeurs ;
- les matières enfouies lors de la phase 1 du lieu d'enfouissement qui seraient à l'origine des problèmes d'odeurs ;
- la perte de la qualité de vie pour les résidents de Lachute et des municipalités limitrophes du lieu d'enfouissement ;
- la qualité de l'air ;

les autres préoccupations

- la possibilité de visiter les installations ;
- la nécessité de trouver de l'information sur le lieu d'enfouissement dans l'étude d'impact ;
- la possibilité que l'usine ajoute une station d'analyse de l'air située plus près des installations de Lidya Énergie pour une analyse plus régulière de la qualité de l'air ;
- la valeur de l'analyse faite sur la qualité de l'air dans l'étude d'impact ;
- la demande d'audience publique ;
- les moyens de communication utilisés par le BAPE pour joindre les médias locaux et les citoyens.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque Jean-Marc-Belzile <i>Accès Internet gratuit</i>	378, rue Principale, Lachute, J8H 1Y2

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
19 mars 2014	Le Soleil	
19 mars 2014	La Presse	
19 mars 2014		L'Argenteuil
2 avril 2014		L'Argenteuil

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
18 mars 2014 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la région des Laurentides	204	Site du BAPE
14 avril 2014 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques de la région des Laurentides	Ne s'applique pas	Site du BAPE

La séance d'information

Date	Le 14 avril 2014
Lieu	Hôtel La Lorraine, salle St-André, 450, avenue Bethany, Lachute
BAPE : Animation	M. Luc Nolet, conseiller en communication
Accueil et prise de notes	M. Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication
Promoteur	M. Gilles Côté, directeur Développement durable, Kruger Énergie M. Claude Carrière, directeur général des opérations, Kruger Énergie M. Martin Thibaudeau, directeur Opérations et Entretien Québec
Assistance	10 personnes
Durée	1 h 30

Les relations de presse

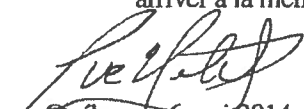
Aucun média ne s'est présenté à la séance d'information

La revue de presse

Le communiqué annonçant la période d'information et de consultation du dossier par le public et la séance d'information a été repris sur le portail Le Léopard.com.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec la chargée de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.



Québec, le 6 mai 2014

Luc Nolet, conseiller en communication, chargé du dossier
En collaboration avec Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication